

SEANCE PLENIERE DU 30 juin 2006

CR 66-06 : Action régionale d'aide au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Ile-de-France

AMENDEMENT

A l'article 1 du projet de délibération, supprimer à l'alinéa 1 :

« et de l'Aide Médicale d'Etat »

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'AME est un dispositif destiné aux étrangers en situation irrégulière. Le coût déjà considérable de ce mécanisme ne justifie pas de surcroît une réduction de 75% du coût des transports pour des personnes qui ne respectent pas les Lois de la République.

La complicité d'aide au séjour illégal des étrangers est un délit également prévu pour les personnes morales.

Nous ne devons pas offrir une prime à la délinquance.

